

Décision

Générale

colonial

Décision n° 64 Personnel auxiliaire.

n° 64

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 530 du 31/01/1941

Date de publication
21 janvier 1941

Date du numéro
31 janvier 1941

TEXTE INTÉGRAL

M. Delagrammaticas, comptable à la centrale électrique, est maintenu à titre exceptionnel dans ses fonctions jusqu'au 1er avril 1941. Il continuera à percevoir une mensualité de cinq mille trois cents francs. Ces dépenses seront imputées au chapitre 8,

article 4

paragraphe 1, du budget local.